



DATE DE PUBLICATION : 25 octobre 2022

Le Gouverneur de la Banque de France,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L. 330-1, R. 330-2 et R. 330-3,

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Sandrine BERNHEIM, Cheffe du service du Droit institutionnel et social de la direction des Services juridiques, est désignée en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) de la Banque de France.

Article 2 : Les coordonnées professionnelles de Madame Sandrine BERNHEIM en qualité de PRADA sont les suivantes :

Banque de France
Direction des Services Juridiques
PRADA – Mme Sandrine BERNHEIM – S2D-1711
31 rue Croix des Petits Champs
75049 Paris Cedex 1

Article 3 : La désignation de Madame Sandrine BERNHEIM en qualité de PRADA sera mise en ligne sur le site internet de la Banque de France.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Registre de publication officiel de la Banque de France.

Fait à Paris, le 25 octobre 2022

François VILLEROY de GALHAU